



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CESCAU

Séance du 2 juillet 2026

Le 2 juillet 2026 à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de CESCAU s'est réuni en mairie, salle Jean Cazaban, sur la convocation de Monsieur le Maire, affichée et transmise par voie électronique le 23 juin 2026, et sous la présidence de ce dernier.

Présents : M. LAMOUREUX Sébastien, M. COUTURE Frédéric, Mme CAZABAN Jocelyne, M. LAMARLÈRE Thierry, Mme SCHREINER Eugénie, M. CAZENAVE Benjamin, Mme LABOURDERE Estelle, M. BOIRON Cyrille, Mme JAMOTEAU Ludivine, Mme MADRAY Fabienne, M. LAMARLÈRE Alexandre, M. NARBARTE Jérôme et Mme POMIES Aude.

Absent(s) : Mme COLL Sabine (a donné procuration à Estelle LABOURDERE), M. MONLAU Florian (a donné procuration à Mme Ludivine JAMOTEAU) et Cyrille BOIRON.

Secrétaire de séance : M. CAZENAVE Benjamin

Le quorum étant atteint, le Président de séance propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

- Approbation du compte-rendu de la dernière séance du conseil municipal en date du 5 mai 2026 ;
- Mise à jour des tarifs de location des salles communales (*délibération*) ;
- Création du dispositif Mission Jeunes (*délibération*) ;
- Non restitution des retenues de garanties pour les travaux de l'office et des vestiaires de la salle polyvalente (*délibération*) ;

Préalablement à la mise en discussion des affaires portées à l'ordre du jour, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion en date du 5 mai 2026.

DÉLIBÉRATION N° 2026-28 : Révision des tarifs des locations des salles communales et des conditions d'utilisation

Cette délibération annule et remplace la délibération N°2024-32 en date du 3 décembre 2024.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de revoir les conditions d'utilisation ainsi que les tarifs de location des salles communales.

Il présente donc les propositions suivantes :

Salle des associations :

- | | | |
|--|----------------|---------|
| – Pour les associations des 3 communes | | Gratuit |
| (Cescau, Casteide-Cami et Viellenave d'Arthez) | | |
| – Pour les habitants de Cescau | sans vaisselle | 100 € |
| | avec vaisselle | 120 € |
| – Pour les personnes hors commune | sans vaisselle | 160 € |
| | avec vaisselle | 200 € |

Locations sportives et de loisirs pour les clubs extérieurs, pour une saison :

Jusqu'à 1h30 / semaine	80 €
Jusqu'à 3h00 / semaine	100 €

Caution : 700 €

Obligation pour la personne qui loue la salle de signer un document dans lequel elle s'engage sur l'honneur à ne pas sous-louer ladite salle.

Salle polyvalente :

- | | |
|---|---------|
| – A des fins sportives et/ou associatives pour les 3 communes
(Cescau, Casteide-Cami et Viellenave d'Arthez) | Gratuit |
| – Pour les associations extérieures aux 3 villages | 100 € |

Pour une utilisation de 9h00 à minuit. La salle devra être rendue totalement propre avant 9h00 le lendemain. Ce tarif s'appliquera exclusivement aux associations et non à des particuliers.

Salle sans office :

- | | |
|----------------------------------|-------|
| – Pour les habitants de Cescau | 300 € |
| – Pour les personnes extérieures | 500 € |

Salle avec office :

- | | |
|----------------------------------|-------|
| – Pour les habitants de Cescau | 400 € |
| – Pour les personnes extérieures | 600 € |

Locations sportives et de loisirs pour les clubs extérieurs, pour une saison :

La location comprend un accès aux vestiaires

Jusqu'à 1h30 / semaine	220 €
Jusqu'à 3h00 / semaine	270 €
Jusqu'à 4h30 / semaine	370 €

Avec un maximum d'utilisation de 2 soirs par semaine.

Caution : 1 000 €

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE les nouvelles conditions d'utilisation et les tarifs de location des salles communales décrites ci-dessus à compter du 1^{er} septembre 2026.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 2026-29 : Création du dispositif mission jeunes

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer le dispositif "mission jeunes" pour les adolescents âgés de 14 à 17 ans résidant à Cescau. La commune souhaite permettre aux jeunes d'occuper de façon enrichissante leurs vacances scolaires par la réalisation de missions d'utilité collective.

Ce dispositif constitue un moment d'intégration sociale et d'apprentissage de la citoyenneté pour les jeunes à travers les missions qui leur sont proposées.

L'accompagnement par des élus de la commune permet aux jeunes d'acquérir une première expérience du monde du travail et contribue au développement de leur autonomie.

Les jeunes inscrits au dispositif s'engagent à réaliser 15 heures de travail sur 5 matinées pendant une semaine. Ils bénéficieront d'une gratification de 100 € chacun. Faute de réalisation pleine et entière des heures, ils ne pourront pas être gratifiés.

Les ateliers seront composés de quatre à huit jeunes.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE la proposition du Maire pour la création du dispositif Mission jeunes ainsi que la gratification de 100 € par jeune.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION 2026-30 : Non restitution des retenues de garanties pour les travaux de l'office et des vestiaires de la salle polyvalente

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que dans le cadre du marché public de travaux pour l'aménagement de la salle polyvalente avec création de vestiaires et d'une salle office, une retenue de garantie était prélevée sur les paiements aux entreprises.

Il informe les membres présents que la commune souhaite encaisser les retenues de garantie de l'entreprise Lo Piccolo, attributaire des lots 6 et 7, en raison de travaux restant à réaliser et de nombreux PV de conformité manquants occasionnant la rédaction d'un nouveau rapport de vérifications réglementaires après travaux (RVRAT) d'un montant de 1260 € TTC.

Le montant total des retenues de garanties est de 539,66 € TTC. Le tableau ci-dessous détaille les sommes retenues sur les mandats :

17/10/2019	Lo Piccolo	44,39 €
28/11/2019	Lo Piccolo	495,27 €
TOTAL		539,66 €

Après avoir entendu le Maire dans ses explications et après en avoir délibéré, le conseil municipal,

APPROUVE la non-restitution des retenues de garanties à l'entreprise LO PICCOLO.

APPROUVE les montants détaillés dans le tableau.

ACCEPTE que la commune de Cescau encaisse 539,66 € TTC au titre de la non-restitution des garanties.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- Un administré est venu en mairie afin de régulariser l'installation de son assainissement non collectif qui se trouve sur le chemin rural longeant sa propriété. Plusieurs solutions sont à l'étude.
- Demandes de subventions exceptionnelles : *Au cœur d'un regard* qui sollicite une participation financière aux frais d'impression de son exposition photo. Le conseil municipal propose une aide de 200€. La nouvelle *association de badminton* sollicite une participation financière pour l'achat de matériel. Le conseil municipal propose une aide de 500€. Une délibération sera nécessaire avant tout versement.

Bilan de la commission bâtiments – voirie

- Le nouveau compteur électrique et la microstation installés à la salle des associations fonctionnent. Les travaux du salon de coiffure-institut progressent.
- Bâtiments communaux : demande de devis pour refaire l'alimentation eau potable de la salle polyvalente (qui est actuellement branchée à l'école) et l'assainissement de l'école.
- Chemin Sarramagna : M. Thierry Lamarlère, 3^{ème} adjoint, a eu rendez-vous sur site avec la CCLO pour étudier le problème d'écoulement des eaux pluviales. Leur service reviendra vers la mairie pour les suites à donner et les éventuels travaux à réaliser.
- Chemin de l'Aubin : des travaux d'aplanissement et de nettoyage des fossés sont en réflexion. Deux devis ont été demandés : l'un s'élève à 3860 € HT et l'autre à 700 € HT.
- Le fauchage des chemins ruraux sera réalisé fin-juillet.
- Transport scolaire : la région veut redéfinir les arrêts de bus de l'école et du collège. Un rendez-vous est fixé le 6 juillet sur place avec les différents partenaires (Région, CCLO, Monsieur le Maire et le transporteur) afin d'étudier toutes les possibilités, notamment le passage du bus sur le chemin Lacommande.
- Projet chemin piéton et piste cyclable le long de la RD 32 : Monsieur le Maire a envoyé un courrier au Président de la CCLO afin qu'il étudie ce projet. Le coût est estimé à 150 000€.

Bilan de la commission communication

- Le marché des producteurs a accueilli 400 personnes. Ajout de producteurs si la mairie passe par la Chambre de l'agriculture pour de prochaines éditions.
- La nouvelle Sesque est presque terminée et fera 20 pages.
- Réunion avec les associations communales pour une présentation de la nouvelle mandature. Thèmes abordés : demande de subvention, planning annuel des événements et mutualisation du matériel.
- Journée solidaire le 31 octobre à l'occasion d'Octobre rose et de Movember est en préparation.
- Installation d'un Food truck tacos burger et d'un camion à pizzas sur Cescau : demandes à l'étude.

Compte-rendu du conseil d'école : il y aura 127 élèves à la rentrée de septembre. La directrice a demandé un demi-poste supplémentaire.

Réunion du CIJ (conseil intercommunal des jeunes) a eu lieu avec les nouvelles mandatures à Casteide-Cami le 30 juin 2026. Réflexion sur les projets à venir (balade propre et action de sensibilisation sur les mégots). La prochaine réunion est fixée en septembre.

Café associatif : le projet est à l'étude, le lieu retenu pourrait être le hall de la salle des associations. Une rencontre avec les bénévoles est prévue à la fin de l'été. Il faudra se renseigner auprès de l'APGL sur les démarches pour une licence 3.

Changement de destination d'une grange en 2 appartements (parcelles chemin carrérot). L'acheteur s'est manifesté auprès de la mairie pour des renseignements sur la faisabilité du projet.

Conseil syndical du syndicat mixte eau et assainissement des 3 cantons : M. Jérôme Narbarte résume la réunion du 23 juin 2026 et informe l'assemblée de la fin de la délégation de service publique avec Suez au 31/12/2027 à leur demande. Un nouveau marché devra être fait.

CCLO : les finances de la CCLO sont impactées par les lois de finance 2025 et 2026 avec un cumul de 3 millions € en moins. Pour 2026, le BP prévoit 7,5 millions d'investissement ; projection 2027- 2032 les investi tomberaient à 2.3M. Réflexion sur l'augmentation des taxes

Groupe Whatsapp du conseil municipal : rappel sur les usages.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h08.

Signature du Maire

Signature du secrétaire de séance